DAJI/2023/Décision/Prix/04
Décision portant validation de l'attribution des prix aux étudiants lors de la remise des diplômes

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant l'extrait du procès-verbal du Conseil d'UFR de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 18 Juin 2021 portant sur la présente décision,
Considérant la liste des lauréats annexée à la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre de la remise des diplômes de l'année universitaire 2021 / 2022, de la Faculté d'Economie et de Gestion, est approuvée l'attribution d'un montant total de 1 800€ TTC afin de récompenser d'une part les majors de promotion et les auteurs des meilleurs mémoires du Département MCT en Master II, en DU et en licence professionnelle, et d'autre part des agents administratifs dénommés ci-après :

MENTION RH

Parcours OTRH

- Major : KITCHEY NONTOWIDJI Fredegonde (19025215)
- Prix mémoire : DEES Damien (21227583)

Parcours TALENTS

- Major : MOUFFOK Kévin (13006290)
- Prix mémoire : ISSARTEL Pauline (20000192)

Parcours RSE

- Major : PLICHON Elona (20000059)
- Prix mémoire : SARRAZIN Solène (15009213)

Parcours ESS

- Major : THIBOUKJIAN Lisa – FC (21231146)
- Prix mémoire : AJLANI Clara- FI (17016133)
- Prix mémoire : DONNARUMMA MARIA Diletta – FC (21231190)

Parcours COACHING

- Major : MALLET épouse PRUNET Valérie (21227133)
- Prix mémoire : LIBERT Valérie (21235962)

DU RSSMHP

- Major : GIN Mélanie (21232020)
- Prix mémoire : MERO Sabrina (21229904)

LP RSEPE

- Major : ONNO Suzel (21234862)
- Prix spécial jury : ROMERO – FERNANDEZ Sabrina (21227711)

MENTION GTDL, PARCOURS GTDL

- Major : BOUVIER Raphaëlle (21234862)
- Prix mémoire : DUFOUR Cyrielle (20024503)

MENTION DPEC, PARCOURS AIC

- Major : LAGOUGE Liselotte (1919601)
- Prix mémoire : SINOQUET Léa (20000364)

AGENTS ADMINISTRATIFS

- SERUSIER Françoise
- CHAUVEAU Brigitte
- DOMARLE Marie
- PENCENAT Valérie
- DURAND-TROUVAT Nathalie.

Article 2 :

Chacune des personnes susmentionnées recevra soit un montant de 75€ soit une carte cadeau FNAC d'une valeur de 75 €.

Article 3 :

Le montant de cette enveloppe est prélevé sur le centre financier 9170CT de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 27 Janvier 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université